

-----

Etaient présents : Jacques DUVIVIER, Philippe CAUBEL, Olivier ARNOLD, Ludovic HARDOUIN, Yvon GUEGAN, Amaury de LOUVENCOURT, Vincent BONIGAL, Christian RICOU, Céline CEFBER-MANDARD et Monique ALLAB.

Etait absent avec pouvoir: NÉANT

Mme Monique ALLAB a été nommée secrétaire de séance

➤ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : Renouvellement Convention avec Présence Verte et Phase 2 St Vincent-Sollicitation DETR2017.

Les 2 Ajouts sont acceptés à l'unanimité, ces points porteront les n° 2017-013 et 2017-014 de l'ordre du jour.

2017-001 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 26 Novembre 2016

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 26 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 10 voix Pour.

2017-002 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 26/11/2016.

-Accord du bon de commande chez **FACILE DECO FETES** pour l'achat des décorations de table pour la cérémonie des vœux du 28.01 d'un montant TTC de 256.00 € imputé au compte de fonctionnement 62321.

-Accord du bon de commande chez **CARREFOUR MARKET** pour l'achat d'alimentation pour le gouter de Noel du 04.12 d'un montant TTC de 38.50 € imputé au compte de fonctionnement 60623.

-Accord du bon de commande chez **CARREFOUR MARKET** pour l'achat d'alimentation et de fournitures administratives pour le gouter et l'atelier bibliothèque du 10.12 d'un montant TTC de 35.00 € imputé au compte de fonctionnement 60623 et 6064.

-Accord du bon de commande chez **Maison de la Presse** à Montrichard pour l'achat de fournitures de dessin pour l'atelier bibliothèque du 10.12 d'un montant TTC de 30.00 € imputé au compte de fonctionnement 6064.

-Acceptation du devis **LDLC PRO** pour l'achat d'un PC pour la directrice de l'école d'un montant TTC de 230.74 € hors frais de garantie et de transport imputé au compte d'investissement 2183.

- Accord du bon de commande chez **CHAVIGNY** pour la livraison de 1000 l de GNR pour les tracteurs atelier d'un montant TTC de 692.40 € imputé au compte de fonctionnement 60622.

-Acceptation du devis **BUSSER-PROVOST** pour le curage des fossés vers Biard la Chapelle d'un montant TTC de 8 640.00 € imputé au compte de fonctionnement 615231.

-Acceptation des devis **CHOINIÈRE** pour le remplacement de pièces d'usure sur chaudière gaz au 11 et 13 rue du stade d'un montant TTC de 191.90 € et 263.95 € imputés au compte de fonctionnement 6152281.

-Acceptation du devis **AB COORDINATION** pour la mission CSPS de l'Opération 162 au 2 impasse de la forge d'un montant TTC de 2 604.00 € imputé au compte d'investissement 2313.

-Acceptation du devis **LEFRÈRE** pour la pose de vannes de purge au chalet hors marché d'un montant TTC de 163.73 € imputé au compte d'investissement 2313 Opération 163.

-Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour la pose de branchement électrique pour les décors de Noel

place de l'église d'un montant TTC de 660.30 € imputés au compte d'investissement 21534 Opération 173.

-Acceptation du devis **ENEDIS** pour le branchement et raccordement électrique du 4ème lot créé en plus aux Roubries suite à la demande de l'ABF d'un montant TTC de 1046.65 € imputés au compte d'investissement 2315 Opération 174.

-Acceptation du devis **LA RONCE ET L'OSIER** pour l'atelier vannerie adultes du 01.04 prochain d'un montant TTC de 465.00 € imputés au compte de fonctionnement 611.

-Acceptation du devis **Intermèdes** pour l'atelier Autoportrait enfants du 15.02 prochain d'un montant TTC de 224.80 € imputés au compte de fonctionnement 611.

-Acceptation du devis **Intermèdes** pour l'atelier Pavement Médiéval pour enfants le 13.05 prochain d'un montant TTC de 209.80 € imputés au compte de fonctionnement 611.

-Acceptation du devis **JEAN PAIN** pour l'achat d'un broyeur triphasé d'un montant TTC de 9 614.40 € imputés au compte d'investissement 2158 Opération 170.

-Acceptation du devis **Géoplus Montrichard** pour le bornage du CR46 à La Maillardière suite travaux de clôture d'un riverain d'un montant TTC de 744.00 € imputés au compte de fonctionnement 6226.

-Renouvellement pour 5 ans des 2 cartes conducteurs car scolaire + carte entreprise arrivées à péremption auprès de **Chronoservices** d'un montant TTC de 126.00 € imputés au compte de fonctionnement 611.

-Renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de **CIGAC** filiale de Groupama d'un montant TTC de 14927.80 € imputés au compte de fonctionnement 6455.

-Renouvellement du contrat de suivi agronomique de la station épuration avec **Veillaux Environnement** d'un montant TTC de 1896.00 € imputés au compte de fonctionnement 615232.

-Renouvellement du contrat d'assurance des bâtiments et des véhicules auprès de **Groupama** d'un montant TTC de 13356.50 € imputés au compte de fonctionnement 6161.

**2017-003 : Dispositions financières portant sur engagements de dépenses 2017 en Investissement avant le vote du budget primitif 2017 (art.L 1612-1 du CGCT) et réunions de préparation**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrant les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services communaux,

**CONSIDERANT** que le budget primitif 2017 de la commune de Céré-la-Ronde sera voté au plus tard le 15 avril 2017,

**CONSIDERANT** que certaines opérations d'investissement peuvent être réglées au cours du 1er trimestre de l'année 2017 pour être menées à leur terme dans les délais requis, donc avant le vote du budget primitif 2017,

**CONSIDERANT** qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2017 :  
Les dépenses d'investissement d'après le tableau des restes à réaliser se présentant comme suit :

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT**

19 janvier 2017 17:10:40

**EN DEPENSE**

Collectivité : CERE LA RONDE - (COMMUNE)

Budget : COMMUNE DE CERE LA RONDE

2016

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2031 - Frais d'études		10 000,00 €	4 392,00 €	4 632,52 €
2031 - Frais d'études	162	30 000,00 €	9 986,40 €	260,40 €
2031 - Frais d'études	174	10 000,00 €	1 251,84 €	5 058,60 €
21534 - Réseaux d'électrification		7 000,00 €	3 592,80 €	5 208,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	149	0,00 €	0,00 €	2 411,76 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		5 000,00 €	7 547,54 €	797,12 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	170	65 000,00 €	46 275,06 €	13 445,38 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	149	5 873,28 €	1 824,18 €	4 177,76 €
2313 - Constructions	162	160 000,00 €	118 817,18 €	29 478,00 €
2313 - Constructions	163	124 358,73 €	115 728,68 €	6 476,33 €
2313 - Constructions	166	631 635,42 €	19 467,60 €	24 358,12 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	152	147 992,84 €	135 355,67 €	20 601,60 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	162	0,00 €	0,00 €	972,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	166	5 000,00 €	0,00 €	888,32 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	174	0,00 €	0,00 €	4 880,60 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 201 860,27 €</b>	<b>464 238,95 €</b>	<b>123 646,51 €</b>

**2017-004 : Marché « 2 impasse de la Forge » - Choix des Entreprises et demande de subvention FSIL au titre de l'année 2017**

M le Maire passe la parole à M Philippe CAUBEL en charge des travaux

**Le Conseil municipal,**

**Considérant** l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 14/01/2017 à 09h00

**Après en avoir délibéré**, A l'unanimité par 10 voix Pour, 0 contre, 0 abstention.

**Accepte** les propositions de la commission d'appel d'offres et

**Attribue** le lot 1-Déplombage à l'entreprise ABC Environnement de Saint Amand Montrond (18) avec une offre HT de 4794.00 €.

**Attribue** le lot 2- Aménagements Ext-Espaces verts-Clôture à l'entreprise DOS SANTOS de Nouans les Fontaines avec une offre HT de 19 750.75 €.

**Attribue** le lot3- Démolition-Maçonnerie-Taille de Pierre-Réseaux-Enduits à l'entreprise HORY CHAUVELIN d'AVOINE avec une offre HT de 193 000.00 €.

**Attribue** le lot 4-Charpente, Couverture ardoises et tuiles à l'entreprise PRO CAMEC de CHATELLERAULT avec une offre HT de 50 483.79 €.

**Attribue** le lot 5- Menuiseries Bois extérieures et intérieures bois-Serrurerie à l'entreprise RIBREAU de Montrésor avec une offre HT de 94 000.00 €.

**Attribue** le lot 6- Doublage, Cloisons, Isolation à l'entreprise Touraine Plaquiste de Joué-Lès-Tours avec une offre HT de 42 374.20 €.

**Attribue** le lot 7- Chape liquide-Carrelage-Faïence-Revêtements de sols PVC à l'entreprise BRAZILIER d'Amboise avec une offre HT de 22 143.36 €.

**Attribue** le lot 8- Peintures à l'entreprise SPB de VINEUIL avec une offre HT de 31 059.19 €.

**Attribue** le lot 9- Plomberie,Sanitaire Chauffage, Plancher chauffant, Vmc, à l'entreprise SNEE de Joué-Lès-Tours avec une offre HT de 50 235.62 €.

**Attribue** le lot 10- Electricité,Télévision à l'entreprise SNEE de Joué-Lès-Tours avec une offre HT de 18 564.38 €.

**Autorise** Monsieur Le Maire ou M le 1er Adjoint, à signer les divers actes d'engagement et toutes autres pièces afférentes au marché « 2 impasse de la Forge ».

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 Opération 162

Les entreprises retenues et non retenues seront avisées dans les formes prescrites par courrier

recommandé.

### Demande d'aide au titre du FSIL et Contrat Ruralité 2017

M le Maire donne lecture du mail de M Fontarrabie reçu le 08 décembre 2016 expliquant que le dossier déposé au titre du FSIL 2016 n'ayant pas été retenu, la commune a la possibilité de redéposer un dossier au titre du FSIL 2017.

Ajoute que ce projet est aussi éligible aux Contrats Ruralité 2017 via la CCBVC.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose que le projet d'investissement « LES MAISONS DE LA FORGE » situé 2 impasse de la forge en bénéficie.

Le Conseil Municipal,

Vu les opérations éligibles

Vu la proposition des services de la Préfecture d'Indre et Loire en date du 08 décembre 2016

Vu la proposition des services de la CCBVC

Après en avoir délibéré

Accepte la réalisation de l'opération « LES MAISONS DE LA FORGE » situé 2 impasse de la forge qui consistera en la restauration complète d'un patrimoine ancien en Centre-Bourg visant à créer 3 nouveaux logements Ateliers locatifs destinés à des artistes ou des artisans d'art de préférence.

Accepte de solliciter la Dotation pour le soutien à l'Investissement Public Local au titre de l'année 2017

Accepte de solliciter la Dotation pour le Contrat Ruralité via la communauté de communes au titre de l'année 2017

Décide de solliciter 5.82 % du total de l'opération fixée à 672 792.09 € HT soit 39 156.50 € HT au titre du fonds de soutien à l'investissement 2017.

Décide de solliciter 5.00 % du total de l'opération fixée à 672 792.09 € HT soit 33 635.59 € HT au titre du Contrat Ruralité 2017 via la communauté de communes.

A acté sous forme d'emprunt les 89.18 % restant de l'opération soit 600 000.00 € HT

Autorise M le Maire et M CAUBEL 1er Adjoint, à signer tous documents afférents à cette opération n° 162.

Charge M Caubel de réaliser les dossiers de demandes de subventions en liaison avec le secrétariat.

Dit que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2017.

### 2017-005 : Modification des statuts de Cavités 37

Vu la délibération de la commune de Sepmes en date du 08 septembre 2016 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 17 novembre 2016 acceptant l'adhésion de la commune de Sepmes.

Vu les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales invitant chaque commune du Syndicat à se prononcer sur les adhésions et retraits.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Sepmes au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

### 2017-006 : SAGE Cher aval - Avis sur projet pour le bassin versant du Cher aval.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a adopté le 06 juillet 2016, son projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour le bassin versant du Cher aval, signant ainsi l'aboutissement de six années de travaux et de concertation,

Ce document de planification fixe les objectifs, les orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de l'eau, permettant de concilier préservation de la ressource et des milieux aquatiques avec la satisfaction des usages,

Le Conseil Municipal n'a pas d'avis sur les éléments transmis,

## 2017-007 : Storengy - Représentants à la commission préfectorale et PPRT

Vu le précédent arrêté interpréfectoral du 09.02.2012 désignant les représentants arrivé à échéance le 08 février 2015

Vu le courrier de demande de désignation des nouveaux représentant (commune et riverains) en date du 21/10/2016 du bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées de la Préfecture d'Indre et Loire.

**Le Conseil Municipal,  
Désigne à l'unanimité**

- En tant que représentants communaux au sein du collège des collectivités territoriales :

**Titulaire** : M Olivier ARNOLD et **Suppléant** : M Ludovic HARDOUIN

- En tant que représentants riverains au sein du collège des riverains :

**Titulaire** : M Loic RICHALET et **Suppléant** : M Pascal MAUPOUET

M Arnold rend compte de l'évaluation environnementale pour le nouveau Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement Storengy,

## 2017-008 : Convention avec le SDIS37

M le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de site de manœuvre avec le SDIS 37 par laquelle la commune s'engage à mettre à la disposition du SDIS37, à titre gracieux, différents sites de la commune dans le cadre des manœuvres mensuelles pendant les 4 prochaines années,

A l'unanimité, la signature de la convention est acceptée et M le Maire est chargé de la signer.

## 2017-009 : Retour sur les entretiens des Personnels

Au 01.01.2017 tous les agents de la fonction publique territoriale ont été reclassés indiciairement, l'IAT et l'IEMP ne seront donc pas revalorisés cette année 2017.

## 2017-010 : Concours des maisons fleuries et illuminations de Noël

Mme ALLAB est chargée de la remise des prix lors de la cérémonie des vœux du 28 janvier prochain.

- \* **Concours Maisons fleuries:** Le jury a décomposé les prix en 4 catégories, les 4 premières places recevront une composition de 50€ ainsi qu'un bon d'achat chez Simier Plantes de 50€, les 4 secondes places recevront une composition de 40€ ainsi qu'un bon d'achat chez Simier Plantes de 40€, les 4 troisièmes places recevront une composition de 30€ ainsi qu'un bon d'achat chez Simier Plantes de 30€.
- \* **Concours des illuminations de Noël:** Les membres du jury ont retenu les 3 personnes suivantes :
  1. Mme GRAVE Frédérique au 2 rue George SAND recevra le 1er prix de 150 €
  2. Mme PILVERDIER Florence au 11A rue Rabelais recevra le 2è prix de 100 €
  3. Mme CHEVALLIER Lætitia au 23 rue Alfred de Vigny recevra le 3è prix de 50 €

Cette dépense de fonctionnement sera inscrite au BP2017 de la commune.

Le service comptabilité est chargé de procéder aux virements.

## 2017-011 : Tarifs vente des 4 terrains viabilisés aux Roubries

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Décide de fixer le prix du mètre carré des 4 terrains des Roubries viabilisés et constructibles à 19 €/m<sup>2</sup> :

- soit le lot 1 pour un montant de 8 835 €
- soit le lot 2 pour un montant de 8 835 €
- soit le lot 3 pour un montant de 8 778 €
- soit le lot 4 pour un montant de 12 901 €

Autorise M le Maire et M CAUBEL 1er Adjoint, à signer tous documents afférents à ces ventes.

Dit que les recettes devront être inscrites au budget 2017.

## 2017-012 : Questions Diverses :

- **Chiffres INSEE au 01.01.2017** : M le Maire informe qu'il y a une perte d'1 habitant par rapport à 2016, soit un total 454 habitants au 01.01.2017 au lieu de 455 en 2016.
- **Prochain conseil municipal** : il aura lieu le samedi 04 Mars à 9h30
- **Fêtes communales 2017** (Vœux, Fête de la Nature, 3<sup>e</sup> Fête de la Bière...) :
  - **Cérémonie des vœux du 28/1** : M Arnold est chargé de réaliser le diaporama
  - **Banquet des aînés Dimanche 30 avril à 12h00**: M le Maire, Mme ALLAB, M Caubel et M Guegan seront présents.
  - **Cérémonie du 8 mai** : M le Maire assurera la cérémonie - rdv à 10h15 devant mairie
  - **Réunion Biogaz Storengy du 10.02** : Plusieurs élus seront présents
  - **Fête de la Nature Storengy le jeudi 18 mai** : Plusieurs élus seront présents et l'école sera associée comme l'an passé
  - **3<sup>e</sup> Fête de la Bière le samedi 27 mai** : tous les petits artisans sont les bienvenus, Inscriptions en mairie ou auprès de M Hardouin
  - **Bulletin Municipal de Mai** : la réunion de préparation est fixée au samedi 11/2 à 9h30
  - **Élections Présidentielles** : Le planning des permanences du bureau de vote des Élections Présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017 est présenté et approuvé.
  - **Doléances des habitants du lieu-dit Le Chêne** : M le Maire donne connaissance d'un courrier de doléances cosigné par tous les habitants du hameau, Un rendez-vous sera fixé en lien avec M Ricou. Les diverses demandes seront étudiées lors de la préparation du budget en fonction des moyens budgétaires et de leurs faisabilités.
  - **Médecin à Céré la Ronde**: M le Maire s'interroge sur la possibilité de faire venir un médecin sur la commune suite au refus de l'Ordre des Médecins. M Ricou refuse que le Dr Maupu soit salarié de la commune, d'ailleurs les services de la DGFIP ne sont pas favorables. M le Maire va relancer le Dr Nicolas.
  - **Hébergements en cas de crue à Tours**: Les communautés de communes ont toutes été conviées en Préfecture afin d'aborder le sujet de la problématique relative à l'évacuation du Val de Tours en cas de crue centennale de la Loire, du Cher et de l'Indre. Les communautés de communes doivent recenser, auprès de leurs communes membres les lieux de rassemblement possible. Céré la Ronde proposera sa Salle socioculturelle route d'Orbigny.

## 2017-013 : Convention de partenariat et participation à Présence verte

M le Maire informe que la convention et la délibération prises en 2010 ne sont plus valables suite à la dissolution du CCAS au 31.12.2015, elles doivent donc être réétudiées sous l'entité communale qui a repris la compétence.

Le Maire rappelle les grands principes de ce service qui consiste essentiellement à relier les personnes

âgées, isolées, fragiles à un système de téléassistance 24 H/24 par une télécommande pendentif ou bracelet.

A l'heure actuelle 17 personnes bénéficient de ce service dans la commune.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité de renouveler la convention de partenariat avec Présence Verte Touraine.

S'engage à:

- Recueillir et à transmettre à Présence Verte Touraine toute demande d'adhésion au service de téléassistance des personnes Présence Verte
- Prendre en charge à 100% le financement du forfait installation (payable une seule fois par abonné).
- Prendre en charge à 50% les frais d'abonnement mensuel au service, l'autre moitié restant à la charge du bénéficiaire inscrit ou de sa mutuelle).

**DIT** que la dépense sera imputée à l'article 611 du Budget Primitif de la Commune.

### **2017-014 : Phase 2 St Vincent-Sollicitation DETR2017**

M le Maire informe que la Préfecture a dernièrement transmis par mail, aux communes et EPCI, les éléments permettant de solliciter la subvention DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose de représenter le projet d'investissement « **PHASE II Saint Vincent pour 4 nouveaux logements rue de la ronde** », le dossier DETR 2017 devra être établi et retourné en Préfecture avant la date limite fixée au 20/02/2017.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le dossier DETR déposé en 2016 et écarté en première instance faute de crédits suffisants,**

**Vu le courrier en date du 09 décembre 2016 de M le Préfet invitant la commune à présenter un nouveau dossier au titre de l'année 2017,**

**Après en avoir délibéré**

**Accepte** la réalisation de l'opération « **PHASE II Saint Vincent** » créant 4 nouveaux logements locatifs **non sociaux** rue de la ronde.

**Décide** de solliciter 30 % du total de l'opération hors honoraires fixée à 581 453 € HT soit 174436 € HT au titre de la DETR 2017

Les 400 000 € représentant 68,79% du total de l'opération ayant été emprunté en 2016,

**Décide** de prendre sur ses fonds propres les 1.21% restants soit 7 017.00 € HT

**Autorise** M le Maire et M Caubel 1er Adjoint en charge du dossier, à signer toutes pièces afférentes au dossier de subvention en objet.

**Dit** que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2017.

*Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 12H12.*